

DEPARTEMENT DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE RETHEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAULT-LES-RETHEL

Extrait du registre des délibérations
Séance du mardi 9 juin 2026

N° 008 - 2026

Conseillers

Nombre en exercice : 9
Nombre de présents : 8
Procurations : 1
Nombre de votants : 9

Votes

Contre : 0
Pour : 9
Abstention : 0

Date de la convocation

2 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi neuf juin, à dix-sept heures quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos en Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Angélique JACOB, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mmes JACOB, POUPONNEAU, DEBREF, HANRION, DEBONNIERE, EMON, MM. CABOUILLET, POTTIER

Absent excusé : M. KOCIUBA qui donne pouvoir à Mme JACOB

Secrétaire de séance : Mme Priscillia DEBREF

Le procès-verbal de la dernière séance du 30 avril 2026 a été adopté à l'unanimité.

CARTES CADEAUX

Vu la satisfaction des administrés concernant les cartes cadeaux, le Conseil d'Administration du CCAS décide de continuer la distribution cette année,

Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de ne pas changer l'âge pour bénéficier de la carte cadeau. Il faut donc avoir 67 ans cette année pour les nouveaux inscrits,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de faire faire des cartes cadeaux nominatives pour un montant de 30€ chacune.

DIT que la dépense est inscrite au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2026.

La secrétaire de séance
Priscillia DEBREF



Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du CCAS
Angélique JACOB



En séance, les Jour, Mois et An susdits
Pour extrait certifié conforme, SAULT-LES-RETHEL, le 11 juin 2026
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en sous-Préfecture, le 11 juin 2026
de la publication, le 11 juin 2026
Date de mise en ligne sur le site internet : le 11 juin 2026